



## COMMUNE DE SAINT-PERE MARC EN POULET

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relative au projet du Plan Local d'Urbanisme

En application de l'arrêté municipal du 13 janvier 2025, il sera procédé à SAINT-PERE MARC EN POULET à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront mises à disposition du public du lundi 3 février 2025, 8 h 30, au mercredi 5 mars 2025 inclus, 12 h 30.

à la Mairie de Saint-Père Marc en Poulet, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci, soit :

- du lundi au jeudi : 8 h 00 à 12 h 30
- le vendredi : 8 h 00 à 12 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30

Le dossier d'enquête sera également publié sur le site internet de la commune <https://www.ville-saint-pere.fr/>.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, clos et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la Mairie ;
- Adressées par écrit « A l'attention du commissaire enquêteur », Mairie, 6 Rue Jean Monnet, 35430 SAINT-PERE MARC EN POULET
- Adressées par voie électronique à « A l'attention du commissaire-enquêteur » : [plusaintpere-enquetepublique2025@orange.fr](mailto:plusaintpere-enquetepublique2025@orange.fr)

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences au Centre Technique et Urbanisme communal aux dates suivantes :

- Lundi 3 février 2025 de 8h30 à 12h30 ;
- Vendredi 14 février 2025 de 8h30 à 12h30 ;
- Samedi 22 février 2025 de 8h30 à 12h30 ;
- Mercredi 5 mars 2025 de 8h30 à 12h30.

Les courriers transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation ou courrier réceptionné après la clôture de l'enquête publique, ne sera pas pris en compte.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des observations émises par le public, à la mairie de SAINT-PERE MARC EN POULET.

A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, le projet de révision sera soumis à l'approbation par le Conseil Municipal.